

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4932**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession, à la société Alliade habitat, d'un terrain nu composé des parcelles cadastrées B 2921, B 2923 et B 2926, situé 358-360, route de Genas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4932**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Cession, à la société Alliade habitat, d'un terrain nu composé des parcelles cadastrées B 2921, B 2923 et B 2926, situé 358-360, route de Genas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier Terraillon à Bron fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain (ORU), pour laquelle la Communauté urbaine de Lyon réalise un travail foncier déterminant d'acquisitions et de cessions.

Dans ce cadre, il est proposé que la Communauté urbaine cède à la société Alliade habitat un terrain d'environ 2 091 mètres carrés, situé 358-360, route de Genas, composé de 3 parcelles :

- la parcelle cadastrée B 2921, d'une surface de 300 mètres carrés,
- la parcelle cadastrée B 2923, d'une surface de 1 121 mètres carrés,
- la parcelle cadastrée B 2926, d'une surface de 670 mètres carrés.

L'opération projetée par l'acquéreur consiste en la construction d'une quarantaine de logements et des commerces, pour une surface de plancher d'environ 3 200 mètres carrés.

Par décision n° B-2013-4155 du 13 mai 2013, le Bureau a autorisé la société Alliade habitat à déposer une demande de permis de construire pour réaliser cette opération.

Aux termes du compromis, cette cession est consentie au prix de 235 € HT par mètre carré de surface de plancher, auquel se rajoute la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %. Ainsi, le prix de cession estimatif, pour une surface de plancher de 3 200 mètres carrés est de 752 000 € HT et de 150 400 € de TVA, soit 902 400 € TTC.

Le prix définitif sera établi en fonction de la surface de plancher réellement autorisée par le permis de construire délivré, sachant que ce prix constitue un prix plancher, même si la surface de plancher devait être inférieure à 3 200 €. Par contre, une surface de plancher supérieure à celle-ci entraînerait une augmentation du prix de vente, sur la base de 235 € HT supplémentaire par mètre carré.

La différence entre le prix de vente négocié et l'estimation de France domaine, se justifie par le caractère du projet qui consiste en la production de logements en locatif social avec une part faible réservée aux commerces, d'environ 100 mètres carrés, alors que France domaine évoquait la possibilité d'implantation de bureaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 mars 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Alliade habitat, pour un montant 235 € HT par mètre carré de surface de plancher, auquel se rajoute la TVA au taux de 20 % soit, pour une surface de plancher estimée de 3 200 mètres carrés, un montant estimatif et minimum de 752 000 € HT, une TVA de 150 400 €, soit 902 400 € TTC, d'un terrain nu d'environ 2 091 mètres carrés composé des parcelles cadastrées B 2921, B 2923 et B 2926, situé 358-360, route de Genas à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville - individualisée sur les opérations n° 0P17O0047, le 15 février 2010, pour un montant de 4 754 849 € en dépenses et n° 0P17O0827, le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 902 400 € en recettes - compte 775 - fonction 824 sur les opérations n° 0P17O0047 et 0P17O0827,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 282 689,42 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2115 et 2132 - fonction 01 sur les opérations n° 0P17O0047 et 0P17O0827.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.